



AVENANT N° 1 – AVIS DE COURSE - NORMANDY CHANNEL RACE

- 3.4 Remplacer par le texte suivant « Les membres d'équipage devront être âgés au minimum de 16 ans révolus au 1er janvier 2020. Les équipiers mineurs doivent présenter une autorisation parentale de participation à la course et la désignation d'un adulte responsable âgé de 21 ans ou plus présent à bord du bateau avec le mineur ».
- 3.5 Supprimer le texte suivant « Une attestation d'assurance dommages du bateau devra être fournie pour chaque bateau participant ».

Fait à Paris, le 15 août 2020

L'AUTORITÉ ORGANISATRICE

LE DIRECTION DE COURSE